

CGT

CGT

PERSPECTIVES

L'information de vos élus CGT au Comité d'Etablissement Régional de Dijon

Echos de la séance plénière du 28 octobre 2009

Les agents de la SUGE s'invitent au comité d'établissement
Malaise et fortes inquiétudes dans le métier !!

Une importante délégation a interpellé le Directeur Régional à l'ouverture du CE
Déclaration faite au nom de l'intersyndicale :

Monsieur le Directeur,

Suite à la DCI du 06/10/2009 ; des points de désaccord subsistent.

Les agents de la SUGE en grève aujourd'hui ont voulu faire connaître leur mécontentement concernant la modification des régimes de travail voulue par la Direction Régionale sous couvert de la Direction de la Sûreté. Cette réorganisation a pour conséquence directe une perte de 4 repos pour les agents au régime du travail C20 et de 600 € pour les agents au régime de travail B25.

Conclusion : travailler plus pour gagner moins.

C'est un concept que le MEDEF n'a pas encore inventé.

Certes l'entreprise y gagne en productivité mais une nouvelle fois c'est au détriment des agents. Ce gain pourtant ne permet pas d'améliorer la sûreté. Nous en avons une confirmation avec la diminution de la présence de la SUGE en gare voulue par l'activité GARE.

La contractualisation, la gestion par activité ne permettent pas de maintenir une sûreté digne de ce nom

Non Monsieur le Directeur, la Sûreté n'est pas une marchandise ou une variable d'ajustement. Elle ne se

définit pas en termes d'objectifs ou de budget, mais comme un élément fondamental de la SNCF et du service public.

Etablir une politique Sûreté de haut niveau en réponse aux demandes des activités et aux sollicitations des cheminots à l'initiative de la SUGE est une garantie.

Actuellement, nous ne sommes plus les principaux acteurs de la sûreté ; les professionnels ou « les experts » comme aime à le rappeler l'entreprise.

Nous sommes des marionnettes d'une sûreté planifiée, gérée par créneaux horaires dictés par les activités, ceci ne collent pas avec la réalité.

Sûreté budgétisée = usagers en danger

Sûreté budgétisée = SUGE en danger

Ce gain de productivité, la Loi sur la Sécurité Quotidienne (LSQ), le stress, un climat social délétère ne permettent pas d'assurer nos missions dans de bonnes conditions.

La Loi sur la Sécurité Quotidienne (LSQ) – loi liberticide pour les agents SUGE – ne permet pas de dissocier vie professionnelle et vie privée, c'est la double peine.

A cela s'ajoute le changement d'appellation décidé unilatéralement par l'entreprise, véritable perte d'identité de notre métier.

Vous en conviendrez, Monsieur le Directeur, les perdants dans cette affaire sont les agents et non les

metteurs en scène de ces mutations largement récompensées par la GIR.

Vos objectifs ne coïncident pas avec les nôtres :

- nous, la sûreté des personnes et des biens,
- vous, réduction de personnel et de coût.

Avec cette réorganisation et sa mise en place voulue au 01/10/2010 nous allons connaître une année 2010 riche en remaniement puisque la brigade de Dijon fait partie de la phase expérimentale de « simplifier la SUGE ».

Dans ce cadre là, l'entreprise n'est pas en mesure de communiquer sur l'avancée du projet. Les agents considèrent ce silence comme un refus de dialogue social, une véritable omerta. Votre devoir est de

répondre aux questions légitimes que se posent les cheminots de la SUGE.

La CGT dénonce depuis plusieurs années les conditions d'exercice, de rémunération, de déroulement de carrière des agents de la sûreté générale. Les contraintes économiques désormais « dictées » par les activités aboutissent à des incohérences et à une réelle frustration dans cette profession.

La CGT notamment par l'intermédiaire de ses élus au CER quant à elle continuera à porter le dossier à leur cotés au niveau régional et national pour faire aboutir leurs revendications.

INFRA 2010 – EVEN / ELOG

Nouveau passage en force de la direction

Déclaration de la CGT au directeur (extraits).

Ce dossier arrive maintenant à son terme, au moins au sens de vos obligations de présentations aux IRP que sont les CHSCT et le CER. Pour autant, le sentiment généralement partagé est que le plus dur commence pour les cheminots victimes de vos projets, comme pour les cadres qui devront le mettre en œuvre. Soyons clairs, il y a tellement de flou, d'inconnus et de zone d'ombre dans ce dossier que nous doutons de son application dans les termes définis tellement votre passif est grand en matière d'engagement non tenus (voir sur ce sujet l'avis du CHSCT de l'UO PLM OUEST).

Sur le fond, cette énième restructuration ne fait pas que créer un ELOG, elle change radicalement les métiers de l'équipement et les missions des agents des Equipes, Brigades et Parcours. Même si vous le niez et si vous promettez le meilleur avenir possible, il n'en sera rien et vous le savez. Le simple fait que va suivre le dossier des territoires de production, donne une idée de la viabilité des établissements que vous nous présentez.

La productivité imposée par la convention de gestion, est incompatible avec l'état réel du réseau, et est irréalisable sans remettre en cause fondamentalement soit la sécurité, soit l'existence de certaines installations.

Parmi les solutions déjà mises en œuvre précédemment, toutes remettent en cause la pérennité des installations (modification des règles de maintenance, remise en cause de la VO avec acceptation de ralentissements de longue durée ...) quand ce n'est pas les conditions de travail et de vie (massification SPRC, mobilité contrainte, non respect du RH 0077, condition de logements des personnels ...) qui sont les seuls leviers utilisés par la direction sous couvert des contingences de RFF.

Nous confirmons nos positions sur la création de cet EPIC et dénonçons les risques majeurs pour le système ferroviaire d'être sur des EPIC aux objectifs différents voir opposés. Dans les deux cas ce sont les cheminots qui en payent les conséquences et l'avenir même de la fonction dans la SNCF qui sera remise en cause.

Votre projet et ses incohérences, ne font que confirmer la volonté de la SNCF de poursuite de sa fuite en avant tout en acceptant sans broncher le dictat économique et financier de RFF, de l'actionnaire et du législateur. Continuer sur cette voie aura-t-il une fin et quelle sera-t-elle ? Comme toujours ce sont les effectifs et les conditions de travail qui sont vos seuls variables...

Le élus CGT ne peuvent donc cautionner votre projet et continueront à s'opposer à cette nouvelle réorganisation.

Création de l'EIC Bourgogne, de l'EVOY Bourgogne, de l'EVOY Franche Comté

Un découpage à a hache actant l'éclatement et la disparition des établissements exploitation, au profit d'une autonomie e gestion et de fonctionnement de chaque activité qui faisaient les composantes des EEX et EEV au sein de leur missions transverses.

Face à cette nouvelle attaque unilatérale de la direction la CGT ne s'engagera pas dans un accompagnement de ce dossier qui à terme risque d'entraîner des milliers d'agents au statut à quitter l'EPIC SNCF (exemple des 14000 agents de l'infra circulation « basculés » à RFF ?).

La CGT a donc soumis lors de cette séance un projet de délibération aux organisations syndicales actant notre refus de participer à la validation de ce projet :

DELIBERATION DU CER DE DIJON

Dijon, le 28 Octobre 2009

Monsieur le Président,

Le projet que vous présentez ce jour, en consultation, sur la création des EIC et des EVOY, porte en lui les prémices et les éléments qui conduiront à l'éclatement de la SNCF, entreprise publique intégrée, ce que nous combattons.

Par leur soutien à cette délibération, les délégations refusent de participer à un vote qui vous autoriserait à mettre en œuvre cette restructuration sans tenir compte de nos avis.

On voté pour cette délibération : CGT – CFDT – SUD Rail

On voté contre cette délibération : UNSA

Le secrétaire du CER
Michel Gillon

Commentaire CGT : Au travers de ce vote a caractère politique sur la stratégie de l'entreprise et ses conséquences sociales destructrices, chacun pourra mesurer l'engagement et la responsabilité des organisations syndicales représentatives.....

LES BIBLIOTHEQUES ET LA LECTURE DANS L'ENTREPRISE LE POINT DE VUE DE LA CGT SUR LA QUESTION...

Depuis l'origine du monde ouvrier, les organisations ouvrières ont attribué à la lecture un pouvoir d'émancipation.

La lecture devait alors « concourir au progrès moral et matériel des travailleurs ».

Est-il possible de dire qu'il en va différemment aujourd'hui ?

La lecture présente un pouvoir d'éducation, et acquiert, de ce fait une dimension sacrée auprès des organisations syndicales. Ce que nous conteste évidemment le patronat. Moins les salariés sont instruits plus ils sont malléables...

Il s'est opéré une mutation de l'action des CE. Le CE va plus loin aujourd'hui que la seule gestion des œuvres sociales ou des activités culturelles : il propose, à côté des structures municipales, une structure bibliothèque, qu'institue des fonctions que pourrait s'attribuer normalement le pouvoir municipal (logements vacances, loisirs, aide sociale) le CE est aujourd'hui plus qu'un pouvoir culturel et économique qui se justifie.

La bibliothèque de CE est un élément normal dans la vie de l'entreprise.

La fréquentation des bibliothèques d'entreprise est importante (environ 28 % du personnel et des ayant droits utilisent les services de bibliothèques d'entreprise).

A noter entre 11 et 12 % de la population française fréquentent les bibliothèques.

Il faut prendre en compte : sur le lieu de travail, s'il n'y a pas de bibliothèque d'entreprise, un large public ne fréquentera aucune bibliothèque !

Dans nos bibliothèques d'entreprise, nous avons obligation et mission de diversifier quant aux sujets aux thèmes, aux sensibilités. Nous prenons en compte les besoins manifestes de nos lecteurs, et de **tous cheminots en général**.

Plus de 8 choix de livres ont lieu chaque année. Nous organisons ces choix dans différentes bibliothèques, différents lieux.

Les bibliothécaires font un premier choix en s'appuyant sur une liste conseil du Service du Livre et des Bibliothèques du CCE, (sur leur temps administratif, elles se rendent en librairie et recherchent dans la presse ou sur Internet un maximum de critiques ; s'informent des émissions littéraires, s'informent auprès de leurs lecteurs, participent à des salons du livre, à des formations, etc...). Le choix est ensuite élaboré entre bibliothécaire, selon le budget alloué.

A partir de sondages auprès de leurs lecteurs, les bibliothécaires connaissent la proportion de leurs lecteurs qui fréquentent les bibliothèques municipales : soit environ 3 à 4 %.

Nous avons un exemple concret à Dole : les cheminots ont le choix de 2 bibliothèques :

- Une médiathèque.
- Une bibliothèque de CE.

Ils utilisent les 2 en complémentarité : livres au CE et multimédia en médiathèque.

Le lieu d'implantation de la bibliothèque est important : gares, la situation idéale est près du restaurant d'entreprise, ou près des établissements SNCF.

Les heures d'ouverture ont un rôle important :

Systématiquement nos bibliothèques sont ouvertes plusieurs fois par semaine.

Plusieurs bibliothèques pratiquent au moins une fermeture tardive ou une ouverture entre 12h00 et 14h00.

Une bibliothèque ouvre le samedi (Chagny) et 2 fois dans la semaine (temps de travail des cheminots et samedi temps pour les familles).

Fonds de livres :

Nos fonds de livres en entreprise se distinguent du fonds de livres en municipale.

Dans les bibliothèques municipales, l'accès est mis sur le documentaire et à moindre degré sur le fonds jeunesse.

Dans les bibliothèques CE, 50 % de documentaires et 50 % de romans, ce qui reflète la politique éditoriale actuelle. Nous avons peu de lecture technique.

Pourquoi nous axons nous sur une lecture détente : lorsque nos lecteurs formulent leur demande, il leur faut un livre détente format facile (par exemple pour les transports en commun) ou à lire pendant les coupures repas.

En dehors des 2 contraintes pas inopportunes, l'autre lecture est pratiquée pendant le temps de loisirs. Nos lecteurs empruntent pour une lecture sans contrainte de loisirs ou de détente.

Ce fonds permet aux lecteurs non pas de se singulariser, mais de se donner à une activité noble et valorisante à leurs yeux.

L'accueil :

Les bibliothécaires de CE ont un rôle social majeur. Elles doivent aller à la rencontre de tous les cheminots de leur site. A la bibliothèque de Dijon Ville, le bibliothécaire se rend régulièrement dans les services sur différents sites : « bonjour, je suis votre bibliothécaire... » A Chagny, la bibliothécaire, se rend systématiquement dans les bureaux ou sur le terrain à la rencontre des cheminots, elle fait partie de « l'équipe », on la consulte pour différentes choses.

Les bibliothécaires ont le souci de faire lire, de mieux faire lire, bien faire lire... et d'appliquer les orientations.

Ce souci est compliqué, car elles doivent tenir compte des besoins et des demandes de leurs lecteurs et de la satisfaction des besoins du lecteur (exemple forte demande de romans régionaux, ou forte demande de policier, ou forte demande de terroir...).

Les lecteurs prennent quelquefois des chemins déconcertants, des itinéraires secrets...

Nos bibliothécaires mettent à la portée du public cheminot des fonds de livres spécifiques, s'efforcent de répondre à des besoins précis, s'efforcent d'être complémentaires, et aussi contribuent à la démocratisation du livre.

« Et pourquoi pas faire participer à l'action culturelle, une population qui y en est absente ».

Retrouvez la déclaration de politique générale de la délégation CGT au CER sur le site : www.cheminotcgtbfc.fr rubrique CER.

Vos élus CGT au Comité d'établissement :

Michel GILLON

Guy ZIMA

Thierry LEVEQUE

Patrick GOYET

Jean-Christophe GAY

Gérard SIMON

Stéphane ROSE ROSETTE

David ERIC

Isabelle PATOIS

Ludovic WOEHR

Adrien DARTIER

Secrétaire du CER.

1^{er} Secrétaire Adjoint.

Trésorier.

Titulaire.

Titulaire.

Titulaire.

Suppléant.

Suppléant.

Suppléante.

Suppléant.

Suppléant.